Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N90-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 01 juillet 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET - Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Gilles GOMBERT (pouvoir à Myriam BERNARD), Roger BOSSARD (pouvoir à Gildas BERNARD), Emmanuelle RENAUD (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Éric LE DUFF (pouvoir à Frank COCAIGN), Hervé JEZEQUEL (pouvoir à Stéphane CLOAREC), Bruno CORILLION (pouvoir à François MOAL), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

ABSENT : Paul GOARANT

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
25 juin 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 36	**Secrétaire de séance :**
25 juin 2026	Votants : 43	Gildas BERNARD

Désignation d'un Secrétaire de séance

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-07-N90	5.2	Stéphane CLOAREC

Stéphane CLOAREC, Président, rappelle «…au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ».

Il est prévu que le Conseil Communautaire puisse adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.
Le Conseil Communautaire peut demander à des agents d'assister à des séances pour aider le secrétaire de séance.
Comme il s'agit d'une nomination ou d'une désignation, le secrétaire de séance doit être désigné au scrutin secret ; toutefois, le Conseil Communautaire peut décider de s'affranchir de cette désignation à bulletins secrets à condition de le décider à l'unanimité.
Ces formalités sont imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales ; néanmoins, si elles ne sont pas respectées ceci n'entraînera pas l'annulation des délibérations.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

- Gildas BERNARD comme secrétaire de séance ;
- Marc SIMON pour l'examen de la question portant sur « Village de la Gare – Gestion foncière » en raison du déport du Président et son remplacement à la présidence de séance, sur ce point, par Gildas BERNARD, 1er Vice-Président.

Présents	**36**
Pouvoirs	**7**
Votants	**43**
Pour	**43**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD